

CGA informations

N°151 / JUIN 2018

Pourquoi nous devons nous jeter à l'eau !

FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE,
ÉQUILIBRISTES & MARATHONIENNES

TEKNI-LED, LE SUCCÈS
D'UNE STRATÉGIE DE NICHE
PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE,
PAS DE PANIQUE !

CE QUI CHANGE
SUR LA PROTECTION
DES DONNÉES PERSONNELLES



CGA informations

N°151 / JUIN 2018

S O M M A I R E

- 3 **thème de réflexion**
FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE,
ÉQUILIBRISTES & MARATHONIENNES
- 4 **flexibilité**
LES SLASHERS, CES D^r JEKYLL &
M^r HYDE DES TEMPS MODERNES
- 5 **e-commerce**
PEUT-ON VRAIMENT TOUT
VENDRE SUR LA TOILE ?
- 6 **une lumière d'avance**
TEKNI-LED, LE SUCCÈS
D'UNE STRATÉGIE DE NICHE
- 7 **consomm. Acteur !**
LIVRER, DÉLIVRER...
C'EST AUSSI VENDRE
- 8 **tendance alimentaire**
UN VENT DE NOUVEAUTÉ
DANS LES ASSIETTES
- 9 **réforme fiscale**
PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE,
PAS DE PANIQUE !
- 10 **actualités**
- 11 **nouveau monde**
AUTOSUFFISANCE,
AUTOCONSUMMATION,
AUTO...NOMIE
- 12 **le compatriote vous informe**
PROFESSIONNELS : CE QUI
CHANGE SUR LA PROTECTION
DES DONNÉES PERSONNELLES
- 13 **chiffres clés**
AU 30 AVRIL 2018
- 14 **le monde selon Gudule**
MANGER SES RÊVES
- 15 **vu & revue de presse**
- 16 **la vie de votre Centre**

édito

Pourquoi nous devons nous jeter à l'eau !

SCANDONS EN CHŒUR :

Sérotonine et endorphines,

Dopamine et ocytocine,

Et pis aussi l'adrénaline

Qu'il on doit nommer épiphrédine,

L'autre étant marque déposée...

Toutes ces jolies choses si utiles, si nécessaires au quotidien, —*indispensables* ?—, simples humains, honorables commerçants, artisans d'échoppe ou de chantier, serions bien aises de les produire —*en quantité*— tant sont grands nos besoins de rire, de joie, de certitudes et d'énergie.

Le monde dans lequel nous évoluons propose régulièrement de nous fournir tout cela, sous forme de petites capsules de toutes les couleurs, de poudres diverses et variées —*et remboursées* !— qui finissent souvent d'ailleurs par nous rendre dépendants et béats. Béats, pas vivants.

Et pourtant la solution existe là, sous notre nez : contact physique avec le vivant, ronronnement d'un chat, mastication de fruits et de carottes, écoute souriante et, même, sensation de danger peuvent nous aider dans notre quête.

Alors une solution simple à mettre en œuvre dans cet été qui arrive s'offre à nous. Jetons-nous à l'eau d'un peu haut, un chat sous le bras, une carotte entre les dents et la main d'un ami sur l'épaule et l'autonomie sera nôtre.

CGA infos

CGA informations

Bulletin d'information publié par le CGA 74 - 11, rue Jean Jaurès - BP 277 - 74007 Annecy cedex

Bulletin trimestriel - Dépôt légal à parution

Directrice de la publication Chantal Brunas-Cassinin (CGA 74 Annecy)

Comité de rédaction CGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi, L. Maillard. CGA Arles : G. Valette. Ceproges : Murielle Loison
CGA 74 : Ch. Brunas-Cassinin, J.-B. Robineau. Assistance au comité de rédaction : La belle idée.

Infographie Agence Texto, 74000 Annecy. **Impression** Imprimerie Monterrat, 986 Grande Rue, 01570 Feillens.
N° ISSN 0294-2127.

FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE, ÉQUILIBRISTES & MARATHONIENNES

par Camille & Michèle, CGA 13

Est-ce si difficile de concilier vie de famille et travail ?
Etude de cas avec deux femmes mi-équilibristes, mi-marathoniennes.



Marie, avocate, entre tôt dans la vie active. Bien que dû au hasard, le choix d'un travail indépendant lui seyait. À 32 ans, avec 2 enfants en bas âge, elle est responsable de son cabinet à Aix-en-Provence. Profession oblige, la disponibilité et l'organisation sont de mise.

Retour sur une journée type : le matin dans les starting-blocs pour préparer les enfants. Suivent la garderie et l'école, avec toujours 2 solutions de repli en soute. Travail, beaucoup, pauses, très peu... Fin de journée, on délègue pour la sortie de l'école et le suivi scolaire mais c'est le sprint pour prendre le relais, vers 19h après la journée de travail. Dès lors, le dîner est un rituel privilégié. Tous les soirs, mère et petits se retrouvent. Après le coucher, dernière ligne droite : préparer le repas du lendemain, prendre un coup d'avance sur les jours à venir et parfois même, étudier les dossiers. Le week-end, on fait les courses et on établit les plans de la semaine. Le

reste du temps ainsi que les vacances leur sont consacrés, laissant peu de place pour une vie personnelle. « Une fois dans la course, on suit le mouvement », explique-t-elle. Et le mouvement est plutôt bien tenu puisque malgré tous les imprévus, son travail n'en pâtit jamais. Le fait d'avoir une activité indépendante lui a permis de tenir la distance avec une discipline drastique. Cette période reste pour elle un beau souvenir qui lui a permis de tisser des liens solides avec ses enfants, avec lesquels la complicité perdure, même maintenant qu'ils sont adultes.

Organisation, anticipation et détermination

Jackie elle, est commerçante à Marseille. A 12 ans, « elle joue à la marchande » sur le banc de coquillages acheté par son père qui lui transmet également sa passion pour le commerce. Elle apprend les rouages du métier et après le brevet, aide son père qui parfait sa

formation. Elle se marie à 21 ans et reprend le commerce, vite rejointe par son mari qui se passionne pour l'entreprise.

Un premier enfant pointe le bout de son nez. Avoir deux employés sur qui compter et une organisation fiable, permet au couple de concilier le travail et le fait d'être là pour leur petit.

L'amour des proches

« Sans accomplir un exploit j'ai dépassé mes limites, portée par l'amour de tous mes proches », considère Jackie.

Une garde alternée est instaurée et les grand-parents assurent le week-end et les éventuels (et immanquables) impondérables. Le soutien sans faille du mari est primordial : celui-ci a fait le maximum pour permettre à sa femme de ne travailler que les après-midis. Ainsi, pour les enfants, pas de crèche, de nounou ou de cantine. Résultat : le rythme est intensif, au travail comme à la maison. Et il est encore intensifié par les formations sur les nouvelles technologies que cette commerçante a ajoutées à son planning. Le schéma sera le même avec le 2^e et le 3^e petit. Le cap a été plus difficile à tenir au moment de l'adolescence des 3 enfants. Mais aujourd'hui, ils sont prêts pour la relève.

Nos deux funambulo-marathoniennes ont mis leur vie personnelle de côté, sans frustration, avec endurance et équilibre. Comme peut-être, les 900 000 femmes chefs d'entreprises en France⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Source : étude menée en juin 2015 par l'institut CSA pour le cabinet KPMG

LES SLASHERS, CES D^r JEKYLL & M^r HYDE DES TEMPS MODERNES

par Camille et Michèle, CGA 13

Le monde du travail change sans cesse et de plus en plus vite. Retour sur les slashers, ces pluriactifs qui cumulent les jobs pour concilier passions et revenus. Des pépites pour les entreprises.

Courante aux Etats-Unis, où la flexibilité culturelle rend naturel le fait de combiner plusieurs activités, cette pratique se développe en France, favorisée par l'octroi facile de certains statuts (microentrepreneur, freelance...) et par l'essor de plateformes de mises en relation. En 2015-2016, il fallait compter 4,5 millions de ces drôles d'oiseaux, soit 16% de la population active⁽¹⁾. Ce sont surtout des moins de 30 ans (mais pas que), qui ont intégré la nécessité d'être flexibles, et se sont adaptés à la précarité. Ils ressemblent aux smartphones qu'ils utilisent et deviennent multitâches. D'autres utilisent ce mode de fonctionnement pour tester une idée avant de prendre leur envol en créant une entreprise.

Pour la majorité d'entre eux (73%), la motivation est assez prosaïque, puisque cela leur permet d'arrondir les fins de mois. C'est le cas de Rémy, qui cumule la gestion indépendante d'un kiosque à journaux avec un emploi salarié de chauffeur de bus.

D'autres utilisent ce statut pour vivre leurs passions et privilégier leur qualité de vie. Comme Jonathan, marseillais de 28 ans, qui est coursier à vélo le jour, et animateur DJ la nuit. Il envisage prochainement d'ajouter une 3^e corde à son arc, en tant que cover-man (mannequin).

Cathy, elle, après une formation initiale d'infirmière, a suivi des études de management en formation continue. Aujourd'hui, sans abandonner son poste de manager à l'hôpital de Toulon, elle a depuis peu repris son activité de cœur, en tant qu'infirmière libérale.

“Ils ressemblent aux smartphones qu'ils utilisent et deviennent multitâches.”

Le profil des slashers est très séduisant pour l'entreprise. Ouverts à plusieurs activités, ils sont en général diplômés, avec un fort capital culturel et créatifs. «Lorsque l'on exerce plusieurs métiers, on est forcément moins prisonnier d'un schéma de pensée...», explique le psychanalyste Samuel Lepastier. Recruter une personne cumulant plusieurs emplois, ce serait donc augmenter ses chances d'avoir dans ses rangs des personnes qui pensent autrement. Et ça, pour nourrir l'innovation au sein d'une entreprise, c'est un vrai atout dans son jeu.



Slasher : mode d'emploi nécessaire

La loi n'interdit pas de cumuler plusieurs emplois salariés mais certains principes existent. En effet, la fidélité est inhérente à la relation de travail. Elle implique que le salarié n'a pas le droit d'exercer une activité susceptible de concurrencer celle de son employeur. Le cumul d'emplois se conçoit donc dans un cadre légal très strict.

Il est soumis à une durée légale du travail sous peine de sanctions : il ne doit pas travailler plus de 10h par jour et plus de 48h par semaine. Le salarié qui cumule plusieurs emplois sans respecter la durée maximale de travail expose ses employeurs à une infraction pénale.

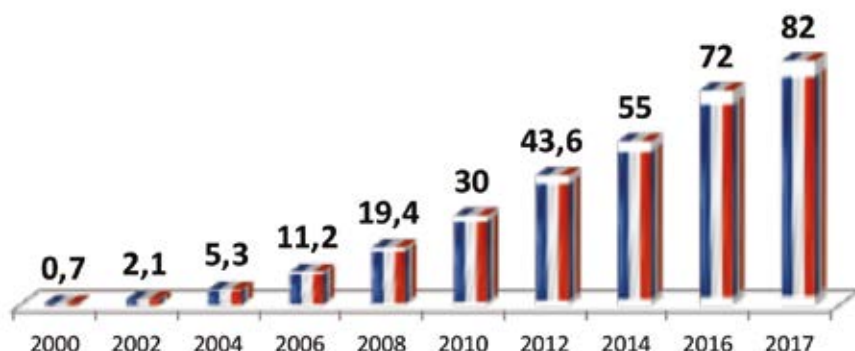
Pour respecter ces conditions, les entreprises ayant embauché des «slashers» doivent rester prudentes. À l'embauche ou en cas de suspicion de dépassement d'horaire, le dirigeant est en droit de demander au salarié une attestation de respect de la durée maximale du travail.

⁽¹⁾ Source : étude nationale réalisée pour le Salon des microentreprises en août 2015, par Créatests (1 015 répondants - étude menée sur internet).

PEUT-ON VRAIMENT TOUT VENDRE SUR LA TOILE ?

par Gilles Valette

Evolution du chiffre d'affaires du e-commerce en France (en milliards d'euros)



82

milliards d'euros de chiffre d'affaires sur le marché français, +86 % sur 5 ans, +14 % sur l'année 2017, 37 millions de cyberacheteurs, 33 commandes par an en moyenne, 65 euros par transaction, un panier annuel de 2 200 euros. Ces quelques chiffres (**source : <https://www.fevad.com/>**) confirment l'ampleur du phénomène et laissent rêver la plupart des commerçants. Que l'on soit particulier ou professionnel, il est donc tout naturel de chercher à vendre en ligne des produits en tous genres. La législation se révèle assez permissive dans ce domaine en dehors de certains cas pour lesquels la vente est encadrée par les dispositions générales du code de commerce, du code général des impôts et du code du travail. Les transformations numériques et technologiques ont favorisé le développement de l'économie collaborative sur Internet. **Devez-vous déclarer vos revenus issus de la vente de vos biens ?** Les bénéfices issus de la location de vos biens doivent tous être déclarés, ceux issus de la vente de certains de vos biens ne le sont pas de manière systématique. Si vous vendez des biens que vous

ne souhaitez plus conserver et que ces ventes ont un caractère occasionnel, il ne s'agit pas d'une activité professionnelle. Si vous achetez ou fabriquez des biens afin de les (re) vendre, les revenus de cette activité sont imposables.

D'une manière générale, un produit vendu sur le territoire français doit respecter la législation française concernant d'une part le droit de la propriété intellectuelle (*marques, brevets, droits d'auteurs*) et d'autre part les articles 6, 16 et 16.1 du code civil notamment sur l'ordre public et les bonnes mœurs (*respect de l'être humain, prohibition des drogues*).

À noter que certaines activités ne peuvent pas être librement exercées. C'est le cas par exemple des activités liées aux jeux d'argent, l'interdiction aux particuliers de vendre des animaux en ligne à partir du 1^{er} janvier 2016 ou des médicaments. Pour ces derniers, il est possible de commercialiser en ligne des produits sous la double condition : être propriétaire d'une officine et vendre des médicaments ne nécessitant pas de prescription médicale.

Mais en dehors de ces cas particuliers, tout se vend sur la toile. De l'avion de ligne (*il vient de se vendre sur Taobao, le «eBay chinois», deux Boieng 747 au prix de 41 millions d'euros*) au fromage. Une start-up française uberise le fromage : **«Tentation Fromage»**. Une envie pressante de fromage ? Un apéro imprévu ? Tentation fromage vous livre un plateau en 30 minutes chez vous sur Paris ou en 24 heures dans toute la France et dans 6 pays de l'Europe. Nous pouvons également citer **«Amazjob»** (plateforme qui permet la mise en relation entre particuliers autour de services rémunérés comme du bricolage, jardinage, cuisine, etc.), **«Vestiaire Collective»** spécialisé dans le dépôt-vente de produits de mode et de luxe ou même **«Comment se ruiner»**, nom original d'une start-up lilloise qui est tout simplement le royaume du cadeau original pour les «geeks». Rien n'arrête le développement des ventes sur la toile. Toute recherche trouve sa solution. Et avec un marché mondial estimé à 4 000 milliards pour 2020 contre 2 300 milliards pour 2017, l'engouement ne risque pas de faiblir. ■

TEKNI-LED, LE SUCCÈS D'UNE STRATÉGIE DE NICHE

par Jean Mochon

Retour en pleine lumière pour Gandelin, une entreprise emblématique de la région viennoise dont le repreneur a voulu et su conserver la qualité artisanale en utilisant au mieux les possibilités offertes par une technique en pleine émergence : les LED.

À Vienne (département de l'Isère... pas en Autriche), Gandelin était il y a quelques années avec d'autres entreprises de la région Lyonnaise, un nom emblématique d'une industrie florissante : celle de la création et de la fabrication de luminaires. Mais le couple mortel grande distribution/ délocalisation a eu raison de l'essentiel des entreprises du secteur en France. Les quelques « survivants » produisent ou assemblent et se sont tous tournés vers le moyen et le haut de gamme.

C'est la voie qu'a choisie Cédric Vigne lorsqu'il a repris les « restes » de l'entreprise et créé TEKNI-LED by Gandelin. Comme la plupart de ses confrères de l'Hexagone, il achète ses LED au Japon. Mais tout le reste est fabriqué dans les ateliers viennois, avec une posture très « artisan » face au marché : il sait que la plupart de

ses clients (architectes aménageurs de magasins, d'hôtels...) ne pensent aux luminaires que très tardivement dans le chantier, toujours avec un souci d'exigence et de création. Il faut donc jouer l'écoute, la réactivité et avoir en interne à l'entreprise toutes les compétences techniques nécessaires, même au sein d'une petite équipe. Sur une petite entreprise qui travaille à base de métal, on sait découper, plier, emboutir, repousser, souder, polir, et même peindre dans les conditions les plus performantes. Un ensemble de compétences intégrées qui nécessitent des salariés polyvalents... C'est le cas de la dizaine de personnes qui ont retrouvé un métier-passion dans l'entreprise. Et qui contribuent à la réalisation d'1,2 M de chiffre d'affaires ces dernières années. Une dynamique et un esprit d'entreprise à la fois artisanal et très industriel...

Le développement export est en route et Cédric Vigne se verrait bien ramenant les produits TEKNI-LED by Gandelin, revenir affirmer la french touch dans les pays du monde qu'il cible actuellement : Grande Bretagne, Espagne...

Le coup d'après

La suite, ce sera peut-être l'utilisation des OLED (Organic Light-Emitting Diode) : des LED organiques et non minérales, qui se retrouvent déjà dans les écrans très fins (de TV ou de smartphones), très lumineux, consommant très peu d'énergie. Ou l'intégration de fibres optiques dans des tissus très techniques, comme le font déjà certaines entreprises du secteur (Brochier Technologies avec les tissus Lightex, par exemple). Ou l'utilisation d'hologrammes, annoncée prochainement sur les smartphones.

Les modes de production et d'utilisation de la lumière n'ont pas fini de nous étonner et nous donner envie d'autres objets, d'autres environnements. Tous les développements en cours autour des phénomènes de bioluminescence (production et émission de lumière par des organismes vivants, souvent des bactéries marines ou des algues, qui convertissent l'énergie chimique en énergie lumineuse) ouvrent à ces artisans entrepreneurs du futur, de superbes perspectives.

Dans ce secteur du luminaire qu'on disait perdu, comme le textile ou bien d'autres, l'arrivée d'une technologie nouvelle change les enjeux stratégiques... et ouvre aux entrepreneurs des horizons inimaginables dans un monde « classique » et fermé. ■



LIVRER, DÉLIVRER... C'EST AUSSI VENDRE

par Cécile Gruet, La belle idée

Se faire livrer un sous-vêtement par un mannequin en slip, recevoir son colis dans son entrée, se faire livrer par un particulier qui s'improvise livreur... La livraison se délivre de ses anciennes manières de faire.

Si une partie croissante des achats (personnels ou professionnels) se fait sur Internet, c'est aussi parce que la livraison est plus que jamais le pont entre une entreprise et ses clients finaux. Choisir d'utiliser la livraison, non pas comme un service standard, mais comme une étape à part entière qui peut avoir une valeur ajoutée, voire être fun ou contribuer à l'image de l'entreprise, permet de se différencier de ses concurrents.

Exemple avec Amazon, qui propose depuis novembre 2017 à ses clients Premium, dans 37 localités américaines, la possibilité de se faire livrer ses colis chez soi, que l'on soit présent ou non. Fini les colis déposés sur le pas de la porte, la solution Amazon Key consiste à doter les portes d'entrée d'une caméra capable de scanner les colis, et de serrures connectées que le serveur d'Amazon peut ouvrir à distance quand le colis identifié correspond bien au colis devant être livré. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est l'accent mis par la firme sur la simplicité d'usage, que ce soit pour le client final ou pour le livreur. Enjeu : proposer au client quelque chose qui lui donnera le sourire.

Du sourire au rire

Cerise sur le gâteau : la façon de livrer peut être déclinée en fonction de la saison. Pour Le Slip français, qui vend principalement des sous-vêtements «Made in France» mais aussi et surtout sur du décalage, quoi de plus logique que d'utiliser le 14 juillet, jour de la Fête Nationale, pour afficher ses couleurs patriotiques ? Sa ligne de conduite : faire simple. Pas question de drones ou de robots, on sonne,



vous ouvrez votre porte à Nico, mannequin de l'entreprise qui se déplace à vélo, uniquement pourvu d'un casque et d'un... slip. Et un tel bonus de livraison... ça se paye ! Comme le dit si bien Guillaume Gibault, fondateur de l'entreprise cocorico, «faire rire c'est déjà exister», et ça, les clients apprécient.

Livraison entre clients

Choisir de miser sur un mode de livraison qui a une valeur ajoutée pour le client, c'est bien. Choisir de miser sur un mode de livraison qui permet au client de dégager de la valeur, c'est encore mieux. Agilinnov l'a bien compris en développant Shopopop, une application permettant de mettre en relation les personnes désireuses

de recevoir un colis avec celles dont le chemin croise justement le point de retrait de ce produit. Pour le «livré», c'est la promesse de ne plus passer une heure le samedi matin dans la file d'attente de La Poste. Pour le livreur, c'est la promesse de voir sa cagnotte grossir au fur et à mesure des courses. Les particuliers nantais, lyonnais et rennais ont déjà pu utiliser l'application, au printemps 2018 le service devenait disponible à Bordeaux. Mais le véritable coup de boost vient de l'intérêt de la grande distribution, notamment Intermarché, qui lance des expérimentations sur certains de ses sites bordelais et envisage déjà un déploiement beaucoup plus large. ■

UN VENT DE NOUVEAUTÉ DANS LES ASSIETTES

par Jean Mochon, La belle idée

« Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es ». L'exercice devient acrobatique car la société est de plus en plus inventive : céréales aux noms exotiques, insectes colorés, retour au régime de nos ancêtres. Nos assiettes changent et les goûts aussi : modes ou tendances ?

Lait de noisette, nuggets de chou blanc, steaks aux pois... la tendance est au tout naturel. Des plats courants sont déclinés, avec substitution des protéines animales par des protéines végétales (*coco, pois, légumineuses, céréales, etc.*), ou avec des microalgues. Exemple avec Kristin Frederick qui, après avoir monté le *Camion qui Fume*, premier food truck parisien, prend le virage du végétal en ouvrant en mars 2018 *GreenHouse*, toujours dans la capitale. Au menu, un festival de noms qui donnent envie : *soba sésame, tempura de légumes, kale au miso, tataki de bœuf...* et une ligne de conduite, mettre à l'honneur les produits de saison et le végétal. Avec fantaisie. Avec l'envie de réduire la proportion de produits camés sans la réduire à zéro. Et avec Pablo Jacob, un ancien du *Camion qui Fume* qui a ensuite sévi dans des restaurants étoilés.

Du naturel oui, et avec du goût. Certaines entreprises ont pris en considération l'ambivalence de certains consommateurs qui souhaitent à la fois réduire la proportion de viande dans leurs assiettes, et conserver le goût et la texture de la viande rouge. Et comme toujours, lorsque l'on intègre les envies des individus désirant tout et son contraire, ça fonctionne. C'est le cas de *The Impossible Burger*, qui a atteint son objectif de développer un burger sans viande, restituant quasiment à la perfection le goût de ce plat. Dans ce presque vrai burger qui saigne, une manipulation chimique a en fait permis d'encoder sur un gène de plante, une protéine



« magique » : la leghémoglobine de soja, celle qui donne au burger final un véritable goût de viande. Sur le papier c'est discutable, mais il semble que dans l'assiette, cela séduise les papilles.

Plaisir du palais et du paléo

On recherche ses racines parfois très très loin. Revenir à l'alimentation de nos ancêtres chasseurs-cueilleurs, c'est l'idée du régime paléolithique, qui fait fureur. Sont rayés de la carte tous les produits transformés (*sauces industrielles, salades toutes prêtes, viennoiseries*), les produits céréaliers (*pain, pâtes, etc.*) et les produits laitiers. Par contre, viandes maigres, poissons, œufs, légumes, graines... Tout ce qui est brut est le bienvenu. Bien sûr, il y a les « pro », ceux qui prônent un retour aux sources permettant de limiter les risques d'obésité et de diabète, et les « anti », ceux pour qui se passer de céréales et de produits laitiers ne semblent pas être des pistes

complètement saines. Mais tous se retrouvent sur une envie : celle de manger des produits dont la nature et la traçabilité ne sont pas obscures.

TRINQUONS AU VIN NATUREL

Alimentation sans boissons n'est pas raison. Il y a quelques années, c'était l'arrivée sur les tables des vins bio, aujourd'hui c'est avec des vins naturels que l'on pourra trinquer. Issus de raisins travaillés en agriculture biologique, sans désherbants, sans pesticides, c'est aussi la promesse d'avoir des vendanges manuelles et, lors de la vinification, d'exclure les interventions techniques pouvant altérer la vie bactérienne du vin.

Traçabilité, protéines végétales, limitation des risques... et si la substantifique moelle de l'alimentation n'était pas l'injonction au toujours plus sain, mais celle de se faire plaisir et faire plaisir aux autres ? ■

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, PAS DE PANIQUE !

par Murielle Loison

Cette grande réforme fiscale va s'appliquer au 1^{er} janvier 2019. Les travailleurs indépendants sont impactés à deux niveaux : en tant qu'employeur dans la collecte de l'impôt de leur salarié et aussi comme contribuable pour leur imposition personnelle.

Décryptage...

Les catégories de revenu imposable sont nombreuses : salaires, pensions de retraite, bénéfices des artisans ou commerçants, revenus fonciers... Aussi, le prélèvement à la source ne pouvait pas fonctionner selon un mécanisme unique. Deux méthodes différentes vont voir le jour : la retenue à la source et l'acompte.

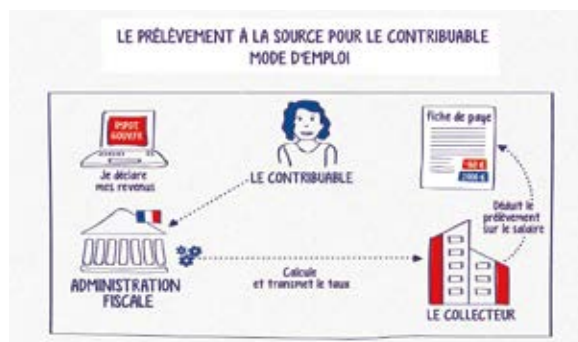
La retenue à la source ne peut se concevoir que si le revenu est versé par un tiers facilement identifiable, c'est ce que l'Administration fiscale appelle **le collecteur**. Cette retenue à la source va donc s'appliquer principalement aux salaires, pensions de retraite et allocations chômage. Ainsi, l'Administration fiscale demande au collecteur/entreprise de prélever sur chaque salaire l'impôt dû par son collaborateur. Le décalage d'un an, entre l'acquisition du revenu et le paiement de l'impôt qui existait dans notre système fiscal français, disparaît.

Ainsi, l'Administration fiscale demande au collecteur/entreprise de prélever sur chaque salaire l'impôt dû par son collaborateur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette retenue à la source étant impraticable pour les bénéfices des professions indépendantes, l'Administration fiscale va calculer pour tous les revenus professionnels (commerçants, artisans, professions libérales ou agriculteurs) et pour les revenus fonciers, **un acompte** d'impôt, directement prélevé sur le compte bancaire du contribuable, avec un prélèvement mensuel ou trimestriel. L'acompte sera calculé en fonction du dernier revenu connu. Pour des prélèvements effectués de janvier à août 2019, seront pris en référence les revenus de 2017.

AGENDA POUR LES INDÉPENDANTS

- > **Au printemps 2018**, vous remplirez votre déclaration des revenus de l'année 2017 permettant de calculer le montant des acomptes.
- > **En janvier 2019**, les acomptes seront prélevés sur votre compte bancaire.
- > **En septembre 2019**, le montant de l'acompte sera actualisé pour tenir compte des éventuels changements liés au dépôt de la déclaration des revenus 2018 déposée au printemps 2019.



Calcul du taux de prélèvement à la source appliqué par le collecteur

Il s'agit d'un taux moyen obtenu en divisant le montant de l'impôt sur le revenu par la somme des différents revenus nets imposables du foyer fiscal.

Le taux de prélèvement à la source est calculé en fonction des derniers éléments connus. En effet, si la perception des revenus et le paiement de l'impôt coïncident, en revanche, le taux de prélèvement est calculé sur les revenus de l'année N-2 déclarés en N-1. Ce taux de prélèvement sera la seule information transmise par l'Administration à l'employeur via la déclaration nominative des salaires (DSN).

Attention : le calcul de l'impôt étant basé sur la notion de foyer fiscal, chaque membre du couple sera imposé avec le même taux. Toutefois, **votre salarié aura la possibilité d'opter pour un taux personnalisé** correspondant à ses revenus individuels (*à faire dès la déclaration de revenus*).

Le système du **taux neutre**, lui, permet d'assurer la confidentialité des données. Si votre salarié refuse que l'Administration fiscale vous transmette son taux de prélèvement, celle-ci appliquera un taux de prélèvement correspondant au seul montant du salaire versé. Votre salarié devra payer directement à l'Administration fiscale la part d'impôt correspondant à ses autres revenus (fonciers par exemple). Ce taux neutre sera également appliqué quand l'Administration fiscale ne peut calculer le taux de prélèvement, par exemple pour un salarié en début d'activité.

Pour que la transition s'effectue dans de bonnes conditions, il faut **sensibiliser vos salariés**.

Vous trouverez sur : www.prelevementalasource.gouv.fr l'ensemble des documentations nécessaires. Votre Expert-Comptable peut aussi répondre à toutes vos questions. ■

ACTU... ACTU...



Contrat de travail saisonnier : attention au terme

Un contrat de travail saisonnier doit comporter dès sa conclusion, un terme précis ou à défaut, une durée minimale. C'est ce que vient de rappeler la Cour de Cassation dans un arrêt rendu le 7 mars 2018.

Taxis : remboursement des taxes de carburant

Les exploitants de taxi bénéficient d'une détaxation partielle de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE), sous la forme d'un remboursement a posteriori en fonction de la consommation réelle de carburant utilisé pour les besoins de leur activité professionnelle. L'exploitant doit déposer sa demande de remboursement entre le 1^{er} janvier de l'année en cours et le 31 décembre de la deuxième année qui suit. Par exemple, pour les dépenses engagées en 2017 entre le 2 janvier 2018 et le 31 décembre 2020.

Don de jours de repos à un collègue

Les proches de personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap peuvent bénéficier d'un dispositif de don de jours de repos non pris par d'autres salariés de l'entreprise (congrés payés, RTT, jours de récupération, etc.). Toutefois, concernant les congés payés annuels, le salarié ne pourra donner que les jours au-delà du 24^e jour ouvrable. Ce nouveau

dispositif est calqué sur celui déjà existant au bénéfice des parents d'un enfant gravement malade. (Loi n° 2018-84 du 13/02/2018).

Qui doit entretenir les tenues de travail des salariés ?

Un arrêt de la cour de cassation du 14/02/2018 rappelle que c'est l'employeur qui doit prendre en charge les frais d'entretien des tenues de travail dont il impose le port au salarié et ce, même si le contrat de travail ne prévoit pas le versement d'une prime de nettoyage.

Obligation d'affiliation à la Sécurité Sociale des Indépendants

La Sécurité Sociale des Indépendants qui a succédé le 01/01/2018 au RSI, a publié un communiqué dans lequel elle rappelle que les travailleurs non-salariés ont l'obligation de s'affilier. Elle invite ceux qui auraient engagé une procédure de désaffiliation à contacter leur agence locale pour rétablir la situation.

Prolongation du suramortissement des poids-lourds peu polluants

Les poids-lourds peu polluants acquis jusqu'au 31/12/2019 ouvrent droit à un suramortissement exceptionnel. Cette disposition s'applique aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et qui fonctionnent exclusivement au gaz naturel, au gaz naturel liquéfié, au biométhane carburant ou au carburant ED95.

La géolocalisation pour contrôler le temps de travail ?

Le Conseil d'État a confirmé une décision de la CNIL selon laquelle l'utilisation par l'employeur d'un système de géolocalisation pour assurer le contrôle de la durée du travail de ses salariés n'est licite que lorsque ce contrôle ne peut pas être fait par un autre moyen, même moins efficace.

Double examen pour les réclamations liées aux cotisations des indépendants

L'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) confirme que les réclamations relatives au recouvrement de toutes les cotisations et contributions sociales des indépendants peuvent faire l'objet d'un double examen sur demande. Pour les réclamations portant sur les prestations, celles relatives à la retraite complémentaire et l'invalidité-décès sont soumises pour 2018 à la commission de recours amiable de la Sécurité Sociale des Indépendants, celles relatives à la retraite de base et à l'assurance maladie sont soumises à la commission de recours amiable de l'organisme du régime général concerné.

AUTOSUFFISANCE, AUTOCONSOMMATION, AUTO...NOMIE

par Cécile Gruet, La belle idée

Nous sommes en 2018 après Jésus-Christ.
Toute l'économie est mondialisée... Toute ?
Non.

De nombreux irréductibles inventent de nouvelles formes d'activités et d'économies, dans des cercles très locaux. Le nouveau monde se veut autonome.

Réaction face à une économie globalisée, des individus, des commerces, des producteurs... Tous s'organisent pour aller vers plus d'autonomie. Panorama à 360°.

Dans le monde de l'énergie, cela se traduit par l'autoconsommation (voir CGA Infos n°149). En clair, produire l'énergie que l'on consomme. Les chiffres étaient jusqu'à présent peu parlants (en 2016, Richard Loyer, délégué général d'Enerplan, estimait à 40 000 le nombre d'installations, toutes formes et puissances confondues), mais la tendance est là, et bien là⁽¹⁾. Aujourd'hui, plus de la moitié des clients photovoltaïques qui se raccordent au réseau demandent à pouvoir consommer leur propre électricité.

Dans les villes, la même attention accordée à des circuits de consommation d'énergie plus locaux amène des entreprises et des habitants à se pencher sur la micro-méthanisation. Le principe ? Après avoir jeté vos déchets dans une sorte de gros container, ces derniers sont soumis à un réacteur biologique de méthanisation, produisant ainsi du biogaz pouvant être utilisé pour du chauf-

fage, de l'éclairage... Comme son nom l'indique, la micro-méthanisation n'a pas vocation à assurer les besoins en énergie de l'ensemble d'une ville, mais plutôt une partie des besoins de quelques foyers, d'un quartier ou d'un ensemble de grandes surfaces commerciales.

Ancrage local, pratiques internationales

Et les modes locaux de production et de consommation, font le tour de la planète. Dans la lignée de la ferme des Amanins de Pierre Rabhi en France, mais à 4h de New York, à Ithaca, un écovillage abritant une centaine de foyers tout au plus, propose depuis 1991 à la classe moyenne américaine un modèle alternatif de consommation d'énergie, d'alimentation, de relations... bref de vie. 22 hectares d'espaces verts protégés, deux fermes biologiques pour manger local, 90 maisons et 15 appartements sobres en énergie... Liz Walker, la cofondatrice, avance que les 250 habitants consomment 63 % de ressources en moins qu'un ménage américain et ce, sans rien enlever de la qualité de vie. De quoi réjouir Serge Moëlo le maire du village de Silfiac (450 habitants)

en Bretagne qui depuis 2001 a parié sur l'environnement et l'autonomie en commençant par un lotissement écocitoyen... Village « vedette » qui attire visiteurs et même de nouveaux habitants.

In biero veritas

La vérité est dans le fond du verre, ou plutôt dans le fond de la chope. S'il y a bien un élément illustrant cette tendance du recours au local pour satisfaire les besoins primaires, c'est bien l'essor depuis quelques années des micro-brasseries, à l'ancrage territorial revendiqué et aux déclinaisons de bières illimitées. La région Auvergne Rhône-Alpes est la 1ère région française de bières artisanales, avec 220 brasseries au compteur et des noms aussi chantants que : la Grihète (Drôme du Sud), l'Affleuse (Haut Beaujolais), la Brasserie de la Pleine Lune (Drôme), la Bière du Mont Aiguille (Vercors), Bulles d'Orge (Lyon).

De l'émergence des monnaies locales aux mouvements locavores, la liste s'allonge chaque jour un peu plus de ces initiatives et expérimentations nouvelles d'organisations et de modes de vies d'un nouveau genre.

⁽¹⁾ Source : Enedis



PROFESSIONNELS : CE QUI CHANGE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Depuis le 25 mai 2018, toutes les entreprises doivent être en conformité avec le règlement européen sur **la protection des données personnelles** (RGPD), sous peine de sanctions. Elles doivent préparer une analyse d'impact en s'appuyant sur les outils d'aide mis à disposition par la Cnil.

Le cadre des traitements de données personnelles à mettre en place par les entreprises inclut notamment les traitements portant sur les salariés. Ces nouvelles règles sont directement

applicables depuis le 25 mai 2018.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) prévoit des **outils d'aide** pour la transition vers ce nouveau cadre juridique et renforce l'accompagnement des professionnels dans leurs démarches.

Ce qui ne change pas :

- La Cnil continuera de procéder à des vérifications dans les locaux des organismes (en ligne, sur audition et sur pièces) ;
- La décision de réaliser un contrôle s'effectuera sur la base du programme annuel des contrôles, des plaintes reçues par la Cnil, des informations figurant dans les médias ou pour faire suite à un précédent contrôle ;
- Les principes fondamentaux de la protection des données tels que la loyauté du traitement, la pertinence des données, la durée de conservation, la sécurité des données notamment, continueront à faire l'objet de vérifications par la Cnil ;

Ce qui change à partir du 25 mai 2018 :

- Des nouvelles obligations et de nouveaux droits seront mis en place : droit à la portabilité, analyses d'impact, registre, délégué à la protection des données personnelles notamment ;
- **L'analyse d'impact** devra être effectuée avant la mise en œuvre de tout traitement de données susceptible de présenter un risque élevé (répertorier les traitements selon qu'ils sont soumis ou non à une analyse d'impact) ;
- Les pouvoirs de sanction de la Cnil seront renforcés ;
- Certaines formalités préalables pour l'adoption d'une démarche de conformité continue auprès de la Cnil (déclarations, autorisations) disparaîtront.
- Les droits des citoyens seront renforcés (meilleure maîtrise de leurs données).

La CNIL et Bpifrance s'associent pour accompagner les TPE et PME dans leur appropriation du Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

La CNIL, régulateur des données personnelles et Bpifrance, partenaire des entreprises, ont uni leurs moyens pour élaborer un guide pratique qui répond aux interrogations des entrepreneurs et leur propose un accompagnement pragmatique et adapté pour passer à l'action. La mise en place du RGPD est aussi l'occasion pour les TPE et PME de progresser dans leur maturité numérique.



Un guide pratique CNIL Bpifrance adapté aux TPE/PME

Le guide pratique élaboré par la CNIL et Bpifrance met l'entrepreneur au centre de la mise en œuvre du RGPD et organise de manière simple les actions à mettre en œuvre pour se conformer au règlement européen. Au-delà de cet objectif de conformité, il permet à l'entrepreneur d'organiser la valorisation des données de l'entreprise, au service de son développement.

Les TPE et les PME, pour lesquelles les données personnelles ne sont pas au cœur de l'activité, n'auront à déployer que des moyens limités. En effet, l'unique critère à prendre en compte est

le volume ou la sensibilité des données traitées.

Ce règlement ne doit donc pas être uniquement envisagé comme un projet technique ou juridique par l'entreprise car le RGPD offre des nombreuses opportunités aux entreprises qui peuvent ainsi profiter de cette première étape pour sécuriser et protéger l'ensemble de leurs données, et dans une deuxième étape, accélérer leur transformation digitale. La sécurisation accrue des données détenues par les entreprises renforce la confiance tant des fournisseurs que des clients. Pas supplémentaire vers la digitalisation, cette nouvelle réglementation, constitue également un levier d'amélioration de la gestion de l'entreprise et son efficacité commerciale. Par ailleurs, en introduisant de nouveaux concepts, le RGPD peut se traduire par la création de services et d'axes de développement nouveaux pour l'entreprise. En ce sens, il peut constituer un projet d'entreprise et être créateur de valeur.

Les chiffres clés AU 30 AVRIL 2018

SMIC HORAIRE : 9,88 € au 1^{er} janvier 2018

MINIMUM GARANTI : 3,57 € depuis le 1^{er} janvier 2018

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 498,47 €. 39 heures hebdomadaires = 1 712,58 € avec majoration de 25 % et 1 686,85 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 311 €/mois, 182 €/jour, 39 732 € pour 2018

TAUX DE BASE BANCAIRE : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001

TAUX EONIA (Marché Monétaire) : - 0,3628 % en mars 2018, moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en février 2018, indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : + 1,3 %

INTÉRÊT LÉGAL 1^{er} SEMESTRE 2018 : pour les particuliers 3,73 %,
pour les professionnels 0,89 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,10 €, dans les locaux (paniers) = 6,50 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 18,60 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT (par jour) EN 2018 (pour les 3 premiers mois) :

logement et petit déjeuner = 66,50 € (départements 75, 92, 93 et 94), 49,40 € (autres départements)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
2016	1 615	1 622	1 643	1 645
2015	1 632	1 614	1 608	1 629
2014	1 648	1 621	1 627	1 625
2013	1 646	1 637	1 612	1 615
2012	1 617	1 666	1 648	1 639
2011	1 554	1 593	1 624	1 638
sur 1 an			+ 1,34 %	
sur 3 ans			+ 2,58 %	
sur 9 ans			+ 9,45 %	

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Période	Indice de référence des loyers	Variation annuelle en %
4 ^e trimestre 2017	127,22	+ 1,05
3 ^e trimestre 2017	126,46	+ 0,90
2 ^e trimestre 2017	126,19	+ 0,75
1 ^{er} trimestre 2017	125,90	+ 0,51
4 ^e trimestre 2016	125,50	+ 0,18
3 ^e trimestre 2016	125,33	+ 0,06
2 ^e trimestre 2016	125,26	0,00
1 ^{er} trimestre 2016	125,26	+ 0,06
4 ^e trimestre 2015	125,28	- 0,01
3 ^e trimestre 2015	125,26	+ 0,02

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2016 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D ≤ 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D × 0,543	(D × 0,305) + 1 188 €	D × 0,364
6 CV	D × 0,568	(D × 0,320) + 1 244 €	D × 0,382
7 CV	D × 0,595	(D × 0,337) + 1 288 €	D × 0,401

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable
ou consultez le site du gouvernement : www.gouv.fr

Réduction Fillon en fonction du taux de FNAL applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : $C = (T/0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : FNAL à 0,10 % dans la limite du plafond T = 0,2814 (< à 20 salariés)

FNAL à 0,50 % sur brut total T = 0,2854 (≥ 20 salariés)

RETRAITE : pour valider un trimestre en 2018, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le SMIC horaire, soit 1 482,00 €.



JEAN STIERLÉ

Sur la plage d'un atoll évidemment paradisiaque dormait paisiblement Gudule la tortue géante. Une vibration le chatouilla, assez fort pour lui faire cligner l'œil droit. Une autre le gauche. La vibration se transforma en tremblement et le tremblement en une énorme et monstrueuse secousse. La montagne, derrière le grand chélonien, gronda. La mémoire de l'espèce cria, hurla à la bête du fond des âges : « *Danger ! Éruption ! Lave brûlante !* ». L'ancestral instinct le poussa à se précipiter vers l'océan aussi vite que pouvait le faire une tortue aussi imposante. Gudule se jeta à l'eau littéralement soulevé par le souffle brûlant du volcan. Il commençait juste à nager quand l'eau se mit à bouillir. Les bases de la soupe de tortue étaient posées et Gudule, le héros, le nôtre, pas la tortue, put donc se réveiller enfin, l'esprit clair et joyeux : c'est pas tous les jours en effet qu'on survit à une éruption volcanique sous les tropiques, même en rêve.

Quelques années plus tard...

Dans son bureau du quartier des affaires, notre héros, songeur, tapo-

MANGER SES RÊVES

taît l'immense plateau en acier inox de son bureau de chef suprême. Jeté sur son buvard, le parapheur que venait de lui apporter son assistant -secrétaire étant désormais plutôt masculin et plutôt réservé à la désignation d'un meuble- lui semblait étranger et, même, hostile. Il ne s'agissait pourtant pour lui que d'illustrer -d'enluminer- d'une signature courriers, chèques ou rapports concernant des décisions déjà prises sinon exécutées mais malgré tout il ne parvenait pas à s'y coller. Tout cela lui semblait à cet instant d'une incroyable puérilité. Comment il avait pu, au sortir d'un cauchemar, se précipiter chez son banquier avec juste une idée et un slogan -et le trouver d'accord avec lui- il n'en revenait toujours pas. Et pourtant !

En trois petites années la Gudule Turtle Soup Limited était devenue LE leader mondial de la soupe de reptiles d'élevage en boîte, en même

temps qu'un phare pour tous les protecteurs non végétariens de la nature. Pour chaque boîte de soupe de tortue d'élevage vendue, l'entreprise offrait un bouquet (virtuel) de fleurs et un millième de seconde de communication (réseaux sociaux, télévisions) à une organisation de soutien à la planète en difficulté. Se jeter à l'eau, et même « *manger ses rêves* », c'était juste être quelqu'un de bien.

Comment le modeste artisan était devenu ce magnat des affaires, bien peu auraient pu le dire ou l'expliquer. La seule chose certaine, de dehors, était qu'un matin au réveil, au lieu de se raser devant son image inversée, il s'était jeté à l'eau. Il avait remplacé les œufs « ordinaires » par ceux d'oedicnèmes criards élevés en liberté, et ça changeait tout, le goût d'abord, les textes réglementaires applicables ensuite. Et surtout.

Il n'y avait plus aujourd'hui qu'à attendre. Attendre pour voir si, avec de la patience et fortune faite, s'installerait la sagesse.

pour Gudule, par ordre, l'illisible remplaçant...

CIMON, LE NOUVEL AMI DES ASTRONAUTES

Un ballon de 5 kg, qui parle et qui flotte à bord de la Station Spatiale Internationale (ISS), et qui répond au nom de Cimon : voilà la nouvelle création d'Airbus en partenariat avec IBM. Son rôle ? Faciliter la vie des astronautes, sur le plan technique (*afficher les procédures, aider à résoudre un problème*) et sur le plan social, puisque Cimon serait en mesure de discuter avec son compagnon en chair et en os.

L'Usine Nouvelle, 27/02/2018

UN CONCEPT AU SAUT DU LIT

Accor Hotel et l'agence Glory Paris ont lancé « Dans de beaux draps », une opération éphémère permettant aux clients faisant partie du programme Ibis Business, de prolonger la nuit passée en enfant... une chemise taillée sur-mesure, faite à partir de draps d'hôtel. Les vêtements sont bien sûr neufs, tout comme l'image du groupe.

Influncia, 04/03/2018

DU GLYPHOSATE AU DICAMBA

Certaines espèces devenant résistantes au glyphosate, Monsanto a développé de nouvelles versions du Dicamba, un désherbant utilisé depuis les années 1960, lui permettant de détruire tous les végétaux alentours qui ne seraient pas des OGM. Et a, en parallèle, créé des semences de coton et de soja résistantes à ce désherbant... Petits hics : de 75 à 400 fois plus puissant que le glyphosate, le Dicamba est volatile et détériore les productions des voisins, et pourrait grandement augmenter les risques d'AVC.

Sud-Ouest, 13/11/2017

HÉBERGEMENTS ET EXPÉRIENCES INSOLITES

Airbnb fait fort en mettant en avant toujours plus d'insolite : à Clermont, en Floride, près du Lake Louisa State Park, une location propose 13 chambres entièrement dédiées aux jeux (*jeux de société, jeux vidéo...*). Dormir dans un univers PacMan, s'aventurer dans un labyrinthe de lasers nocturnes, ou bien faire un escape game inspiré du Cluedo, tout est possible dans ce lieu.

VillaSchweppes.com, 29/01/2018

UN MAGASIN ZÉRO PLASTIQUES

En 30 ans, les plastiques rejetés dans les océans ont formé un continent grand comme le tiers des USA sur 30m de profondeur... Des traces de résidus de polymères se retrouvent jusque dans les cellules animales ou végétales. Et le recyclage est loin d'être au point.

Aux Pays-Bas, une petite chaîne de supermarchés Ekoplaza ouvre un rayon alimentaire Zéro plastique. 700 produits proposés en boîtes métal, bocaux ou cartons ou sous film « polymère » (*une sorte de biofilm fabriqué à partir d'algues, de plantes et d'écorce d'arbre qui se dégrade au bout de 12 semaines*). L'initiative devrait être étendue aux 74 magasins de la chaîne.

Mr Mondialisation.org 05/03/2018

JE PARLE DONC JE FAIS

Marcher dans la rue, se demander quelle heure il est et obtenir la réponse directement sans avoir à consulter sa montre ou à demander à un passant, est maintenant possible.

Le MIT a conçu le casque AlterEgo, capable de détecter les signaux neuromusculaires dans des situations de subvocalisation (*en clair, quand on se parle à soi-même*), et d'apporter une réponse avec une précision de 92 %.

Les Inrocks, 13/04/2018

DÉPOLLUER L'EAU EN MÉTAUX LOURDS

Une nouvelle méthode de traitement de l'eau, souvent polluée par les métaux lourds, est développée du côté de l'Ecole Polytechnique fédérale de Lausanne par Daniel Sun et ses collaborateurs : l'utilisation de matériaux poreux composites, appelés MOF (*metal-organic framework*).

Dispersé dans des échantillons d'eau de rivière ou de mer, le MOF piège les ions de plomb et de mercure, ce qui fait baisser en quelques secondes la concentration en plomb de 99,8 %.

Pour la science, 09/04/2018

CGA informations est diffusé aux adhérents de :

CGA 47 Agen, CGA des Cévennes Alès, CCGA Angoulême, CGA 74 Annecy, CGA de l'arrondissement d'Arles, CGA de l'Yonne Auxerre, CGA2B Haute-Corse Borgo, CGAIBA Cesson-Sévigné, CGAS Challes-les-Eaux, CENTREPERT Chartres, CEPROGES Déols, CEDAGE Drôme-Ardèche Guilherand-Granges, CGA 52 Langres, CGA 02 Laon, CGA 13 Marseille, CGA Aveyron Lozère Millau, CGA 06 Nice, CGA 30 Nîmes, CGAIB Rennes, CGA Ouest Rennes, CGA Centre France Saint-Amand-Montrond, CGIA de la Manche Saint-Lô, CGACTION Saint-Malo, CGA Les Landes de Gascogne Saint-Paul-lès-Dax, CGA Aisne Saint-Quentin, ADEG Seyssinet-Pariset, CGAAS Sisteron.

Le CGA 74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Le CGA Infos est imprimé sur papier écolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

VOTRE OGA VOUS INFORME

Le Conseil d'Administration de l'ACGA 52 à élu un nouveau bureau

Présidente..... **Christelle DESCHARMES**, Huissier de Justice à Langres
(Collège des membres adhérents)

Vice-Présidents **Jean-Marc BAILLY**, Agent d'Assurance à Langres
(représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie)

Jean-Louis MOUTON, Menuisier à Juzennecourt
(représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

Joseph SFEIR, Expert-Comptable à Chaumont
(représentant de l'Ordre des Experts-Comptables)

Trésorier **Jérôme CLOOTENS**, Expert-Comptable à Saints-Geosmes
(Collège des membres associés)

Secrétaire..... **Florence PELLETIER**, Viticultrice à Coiffy-le-Haut
(Collège des membres adhérents)

* * * * *

Rejoignez-nous !



web

www.facebook.com/cga52